

La mise en œuvre de programmes d'actions d'hydraulique douce, en particulier quand ils concernent les haies, sont soutenus financièrement par **différents partenaires** en fonction du **contexte** (préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, biodiversité, chasse, paysage, lutte contre les inondations, énergie), du **public** visé (collectivités locales, associations, exploitants agricoles, particuliers) et du **type d'opération** (groupée ou individuelle). Les politiques d'accompagnement et leurs modalités **évoluent en permanence**, ces fiches proposent quelques premiers éléments concernant les volets animation et travaux.

Animation et conseil à la plantation

Conseil Régional de Normandie / EUROPE (Fonds FEDER/FEADER) :

Programme IDEE Action "Grand cycle de l'eau et biodiversité à l'échelle des bassins versants"



Finance les programmes de lutte contre l'érosion et le ruissellement : élaboration, animation et mise en œuvre des actions du programme. Destiné aux groupements de collectivités (syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, associations...) et EPCI à fiscalité propre (sous conditions).

Appel à projet "Investissement en faveur de la restauration de la trame verte et bleue"

Finance les dépenses liées au poste et coûts indirects (taux de 15 % des frais de personnel directs éligibles). Destiné aux collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, groupements d'intérêt public.

Conseil départemental de la Manche



Finance sur les « frais d'ingénierie », à hauteur de 50 % du montant des salaires et charge du technicien bocage ou du coût de la prestation, plafonné à 40 000€ HT, avec possibilité d'externaliser la mission via du personnel mis à disposition ou un prestataire privé, sur une durée de trois ans. Sur le volet « travaux », le territoire bénéficiaire pourra élargir aux politiques d'aides départementales (plantation de haie et chaufferie biomasse).

Agence de l'Eau Seine-Normandie (XI^{ème} programme 2019-2024)



Aide à l'animation et l'assistance technique « érosion-ruissellement »

Finance l'animation dans le cadre d'un Contrat Territoire Eau et Climat (CTEC), à hauteur de 50 % (0,5 ETP minimum, financement des salaires et charges patronales). Les frais de fonctionnement sont couverts par un forfait de 8 000€/ ETP/an. Destinée aux collectivités territoriales et leurs groupements.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (XI^{ème} programme 2019-2024)



Accompagner la mise en œuvre de contrats territoriaux

Finance l'animation dans le cadre d'un Contrat Territorial à hauteur de 50 % (1 ETP maximum, financement des salaires et charges patronales sur une assiette plafonnée à 70000€/an). Les frais de fonctionnement sont couverts par un forfait de 10 000€/ETP/an. Destinée aux maîtres d'ouvrage publics ou privés d'opérations groupées. La part d'ETP mobilisable dans le contrat est déterminée par le volume d'actions identifiées en amont.



Travaux

Conseil Régional de Normandie / EUROPE (Fonds FEDER/FEADER) :

IDEE Action "Grand cycle de l'eau et biodiversité à l'échelle des bassins versants"



Finance la création de haies et la restauration du maillage bocager, les actions préventives de lutte contre l'érosion et le ruissellement. Destiné aux groupements de collectivités (syndicats intercommunaux, syndicats mixtes, associations...) et aux EPCI à fiscalité propre (sous conditions).

Appel à projet "Investissement en faveur de la restauration de la trame verte et bleue"

Finance les prestations de services, achat de fournitures et matériels directement liés aux opérations d'investissement en faveur de la restauration de la trame verte et bleue. Destiné aux collectivités territoriales et leurs groupements, associations, établissements publics, groupements d'intérêt public.



Conseil départemental de la Manche

Finance la création de haies à plat, les haies sur talus et les plants agroforestiers. Le Département de la Manche soutient les cinq associations syndicales libres (ASL) de boisement, regroupées au sein de la fédération des associations de boisement de la Manche (FABM), qui assurent la maîtrise d'ouvrage collective des opérations de plantations de haies, avec le concours de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. Parallèlement, le Département contribue aux programmes de plantations portés par les EPCI.



Conseil départemental de l'Orne

Finance, dans le cadre d'opérations groupées publiques ou privées et de projets individuels, la création de haie bocagère (hors haies sur talus anti-érosif), la création d'un ensemble de haies sur talus anti-érosif, la rénovation de haies existantes ou la reconnexion à une maille bocagère et les plans de gestion de haies.



Conseil départemental du Calvados

Finance la création de haies bocagères et les nouvelles et opérations de reconstitution ou d'enrichissement de haies bocagères existantes, la création ou la réhabilitation de talus sur un linéaire de projet de plantation, la création de clôtures sur un linéaire de projet de plantation et les plans de gestion de haies. Destiné aux projets individuels (exploitants agricoles, associations, particuliers ou groupements pour un projet géographiquement continu) et aux collectivités territoriales ou leurs groupements.



Conseil départemental de la Seine-Maritime

Certains types de travaux présentés dans ce guide peuvent être aidés dans différents contextes. Pour plus de détails, reportez-vous au guide des aides en lien dans les annexes de cette fiche.



Conseil départemental de l'Eure

Certains types de travaux présentés dans ce guide peuvent être aidés dans différents contextes. Pour plus de détails, reportez-vous au guide des aides en lien dans les annexes de cette fiche.

Agence de l'Eau Seine-Normandie (XI^{ème} programme 2019-2024)



Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques - maîtriser les ruissellements

Financement sous conditions des aménagements d'hydraulique douce à hauteur de 80 % et des aménagements d'hydraulique structurante à hauteur de 40 %. Destiné aux maîtres d'ouvrage publics ou groupements agricoles. En Normandie, l'hydraulique structurante est éligible seulement sur les zones dites de bétouilles (principalement Eure et de Seine-Maritime). Un diagnostic doit être préalablement réalisé pour identifier les travaux à mettre en œuvre. Ce diagnostic doit s'appuyer sur la méthodologie décrite dans les fiches 1 et 2 du présent guide.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne (XI^{ème} programme 2019-2024)



Réduire les transferts par l'adaptation des pratiques agricoles et par l'aménagement des parcelles et des bassins versants

Financement à hauteur de 50 % pour l'aménagement de dispositifs tampons, l'adaptation de pratiques culturales pour protéger les sols. Destiné aux collectivités et exploitants agricoles dans le cadre d'un contrat territorial dont l'objectif fixé est de restaurer la qualité de masses d'eau dégradées par des pollutions diffuses d'origine agricole. Un cofinancement par des crédits nationaux ou des fonds européens est exigé.



Annexes disponibles pour cette fiche

Les aides à la mise en place du plan de gestion, à l'entretien des haies, à l'acquisition de matériel, à l'acquisition foncière et à la valorisation énergétique sont présentées sur la page web dédiée au guide.

Télécharger sur guidebocage.cater-com.fr

